



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ACTIVES ET DE LA COHÉSION SOCIALE
MINISTÈRE DES SPORTS
MINISTÈRE DE LA VILLE

Pôle SPORT

Suivi du dossier :

Sandra FALL

☎ : 04.88.04.09.76

Secrétariat :

Secrétariat Pôle Sport

☎ : 04.88.04.09.56

Marseille, le 28 mars 2011

APPEL A PROJETS 2011

D.R.J.S.C.S. P.A.C.A.

« Prévention et lutte contre les incivilités, la violence et toutes les formes de discrimination dans le sport »

Le Ministère des Sports a fait de la prévention et de la lutte contre les incivilités, la violence et toutes les formes de discrimination dans le sport une priorité de son action.

L'objectif général de cette politique de prévention est de provoquer une prise de conscience et de faire évoluer les mentalités, les comportements et les pratiques qui s'installent parfois dès le plus jeune âge.

A travers le B.O.P. Sport, la D.R.J.S.C.S. P.A.C.A. peut soutenir des initiatives de prévention et de lutte contre les incivilités, la violence et toutes formes de discriminations dans le sport ».

Sont éligibles :

- les actions de sensibilisation, prévention, formation notamment celles à l'attention des acteurs indirects (parents, supporteurs...)
- les actions ayant un impact sur un territoire élargi
- les bonnes pratiques transposables
- les actions inscrites dans le milieu carcéral sous condition d'un suivi d'insertion

Seront prioritairement pris en compte les actions au bénéfice des publics les plus éloignés de la pratique (notamment les jeunes des territoires « politique de la ville »).

La réponse à cet appel à projet se fera sous la forme du dossier « Cerfa » ci-joint.

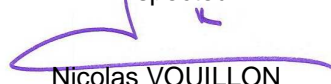
L'association peut également joindre toutes les pièces complémentaires qui paraîtraient utiles pour l'instruction de son dossier.

Toute association ayant bénéficié d'une subvention dans le cadre de la lutte contre les incivilités et la violence dans le sport en 2010 doivent obligatoirement accompagner leur demande 2011 des comptes rendus financiers et des bilans d'évaluations des actions réalisées précédemment.

Les dossiers « Cerfa » accompagnés de l'avis des Directions Départementales sont à retourner à la D.R.J.S.C.S. P.A.C.A. pour le jeudi 30 juin 2011 au plus tard.

Pour le Directeur Régional de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale,

L'Inspecteur


Nicolas VOUILLON